

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE

ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

AEAM est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante devant être prise au **sérieux** et avec **assiduité**.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de grilles de progression permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos savoirs (connaissances), vos savoir-faire (techniques) et vos savoir-être (attitudes) au fil de votre apprentissage.

Des évaluations tout au long de votre parcours vous permettent également de mesurer vos progrès et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées.



CRITÈRE 11 DU LABEL DE L'ÉTAT

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires, et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert remettra de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser une manœuvre, une marche arrière et/ou un freinage de précision
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

CRITÈRE 22 DU LABEL DE L'ÉTAT